



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

PAH et subventions de l'ANAH

Question écrite n° 42533

Texte de la question

M. Philippe Dubourg souhaite appeler l'attention de M. le ministre délégué au logement sur les inquiétudes des fédérations et associations nationales travaillant dans le domaine du logement au moment où il semblerait qu'il soit prévu de réduire de façon conséquente la dotation budgétaire à l'ANAH. Les crédits à la réhabilitation de l'habitat en nette diminution dans le projet de loi de finances 1996 par rapport aux prévisions de la loi initiale 1995 devraient être selon des sources sérieuses et concordantes encore réduits de façon conséquente pour 1997. Or, si on observe une timide reprise du marché de l'habitat ancien, ces réductions d'aides, qui ont pourtant fait la preuve de leur efficacité permettant l'hébergement des locataires les plus démunis et le maintien de l'emploi au niveau des petites entreprises et des artisans, sont de nature à stopper tout développement de cette tendance. Ces mesures paraissent d'ailleurs aller à l'encontre des priorités gouvernementales que sont l'emploi et le logement. Il est à noter de plus que les crédits à la réhabilitation du logement ancien sont facteurs de cohésion sociale et répondent au légitime souci d'aménagement du territoire. C'est pourquoi il lui demande s'il ne lui apparaîtrait pas opportun, loin d'amputer la dotation budgétaire de l'ANAH, de rétablir au contraire la parité entre son budget et le montant de la collecte de la taxe additionnelle au droit de bail.

Texte de la réponse

Le Gouvernement entend soutenir et poursuivre l'amélioration de l'habitat privé par un effort budgétaire important en faveur des subventions de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH). C'est pourquoi, dans le projet de loi de finances pour 1997, deux milliards de francs sont prévus pour les interventions de l'ANAH, ce qui concernera 100 000 logements. Ces crédits participeront à la réalisation de quelque 9 milliards de francs de chiffre d'affaires pour le secteur du bâtiment, induisant le maintien ou la création de 36 000 emplois.

Données clés

Auteur : [M. Dubourg Philippe](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42533

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 août 1996, page 4564

Réponse publiée le : 14 octobre 1996, page 5418